

Formation constat d'expertise

Plaquette de la formation en version PDF

Prérequis

Aucun

Public

Toute personne souhaitant avoir une connaissance globale du domaine de l'ascenseur et des normes et réglementations en vigueur (les cabinets d'assurances, les experts en assurances, les bailleurs...).

Objectif :

Approche globale du domaine de l'ascenseur et des normes et réglementations en vigueur.

Contenu de la formation

1^{ère} journée : L'ascenseur

- L'ascenseur et ses évolutions
 - Les débuts
 - Les grandes évolutions
 - La situation actuelle
 - Les réglementations
- Les types d'ascenseurs
 - Les deux techniques : traction par câbles et hydraulique
 - Les principes de fonctionnement
 - Les avantages et inconvénients
- Les constituants de l'installation
 - La fosse
 - La machinerie
 - Le palier
 - La cabine (toit et intérieur)
- Visites d'installations

2^{ème} journée : La réglementation

- Loi sur la Sécurité des Ascenseurs Existants (SAE)
 - Les points importants
 - Les contraintes
 - Les conséquences sur la mise en œuvre
 - Les conséquences sur l'exploitation et la maintenance
- Décret 2004-964 du 9 septembre 2004 : la sécurité des ascenseurs
 - Les échéances
 - Les 17 points pour être aux normes

- Les méthodes d'analyse des risques
Rappel sur le Document Unique
L'étude de sécurité spécifique
Le rapport de contrôle technique
La fiche signalétique
- Le décret 2008-1325
Prévention des risques pour les experts
Prévention des risques pour les utilisateurs

Validation

Évaluation des connaissances en fin de formation.

Une attestation de formation est remise aux stagiaires.

Modalités pratiques

Durée :	2 jours (17h00)
Date :	Nous contacter
Horaire :	8H00 à 12H00 et 13H30 à 18H00
Lieu : Théorie & Pratique :	Dans notre centre EUROLIFT FORMATION 14 Rue du Compagnonnage - 30133 LES ANGLES Déplacement possible sur devis
Accès :	- gare TGV d'Avignon - gare d'Avignon centre - aéroport de Nîmes - autoroutes A7 et A9
Nombre de stagiaires :	4 à 8 participants par session (en uni ou multi entreprises)
Coût :	770 € HT par participant (les repas ne sont pas compris) Possibilité de prise en charge par les OPCO